

ités à votre tribune, ont acquis par cela même un degré d'autorité qu'il importe de leur ôter.

La première est celle que j'ai été stupéfait, je l'avoue, de retrouver sous la plume de M. Cousin ; il a dit l'autre jour devant vous, non plus dans la chaleur de l'improvisation, mais dans son discours écrit, que les constitutions des Jésuites préservent, en fait d'études philosophiques, de passer toutes les questions sur Dieu : *Præterantur quæstiones de Deo!* Or, savez-vous, Messieurs, ce que je trouve dans le texte même des constitutions invoquées par M. Cousin ? le voici : je le prends dans un exemplaire qui n'est pas suspect, car c'est celui même qui a servi au parlement de Paris pour dresser son arrêt de 1742. Non pas du tout : *Qu'on passe toutes les questions sur Dieu ; et rien de plus : mais que, dans la métaphysique, on passe celles des questions sur Dieu et sur les esprits, qui dépendent en tout ou en partie de la révélation.* C'est-à-dire que l'on suive la règle tracée, vantée, défendue par l'honorable M. Cousin lui-même tous ces jours-ci, devant vous ! que l'on enseigne une métaphysique, non pas contraire à la révélation, mais en dehors d'elle, mais indépendante d'elle, et apportant au secours de la vérité révélée les démonstrations auxquelles on arrive par la seule raison.

A coup sûr, j'absoudrai l'honorable M. Cousin du soupçon même d'avoir voulu mutiler ou falsifier des textes pour combattre ses adversaires ; mais je lui reprocherai, à lui, qui n'est pas seulement un très éloquent philosophe, mais encore un très habile philologue, je lui reprocherai d'avoir emprunté, sans la vérifier, pour la porter à votre tribune, une citation à un pamphlet calomnieux, où presque tous les textes cités sont falsifiés, comme vous venez de voir. Et puisque nous sommes sur le terrain d'Escobar, on m'accusera qu'ici, du moins, l'escobarisme n'est pas du côté des Jésuites. [Harmonie générale.]

Mais voici, Messieurs, une autre preuve de l'extrême inadvertance avec laquelle les hommes les plus graves répètent les accusations les moins fondées quand il s'agit de Jésuites. L'honorable M. Passy, cet ancien ministre, cet homme toujours si grave et si modéré, est venu vous dire que dans une Histoire de France, arrangée par les Jésuites, l'empereur Napoléon était désigné comme le marquis de Bonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII.

M. Passy.—Je demande la parole !

M. le comte de Montalembert.—Et bien ! Messieurs, j'ai l'honneur de vous déclarer qu'il n'en est rien ; que cette falsification stupide de l'histoire n'a jamais existé ; si elle avait été faite, elle prouverait assurément bien peu en faveur de l'habileté et de la finesse qu'on reproche tant aux Jésuites ; mais le fait est complètement controuvé. L'histoire dont on parle a été stéréotypée ; elle a été imprimée peut-être à plus de 100,000 exemplaires ; elle a circulé et circule encore partout. L'auteur, qui vit encore, déclare sur sa parole de prêtre et d'honneur qu'il n'a jamais écrit une ligne de ce qu'on lui impute. Voici les deux éditions *princeps* de ce livre, qui datent de 1810 et de 1816. Il s'y trouve une foule de jugemens contraires à la gloire impériale et à l'impartialité historique, je le reconnais, mais c'était le mode du tems. Et si on voulait récriminer, les récriminations de ce genre atteindraient bien plus haut que l'obscur jésuite ; elles atteindraient des hommes que nous respectons tous, qui cédèrent comme les autres à la réaction politique. Mais elles ne contiennent aucunes traces de ces falsifications absurdes. On y lit en toutes lettres : *Napoléon Bonaparte, proclamé empereur sous le nom de Napoléon, puis sacré par Pie VII* ; et toute son histoire y est racontée en détail.

Personne ici, à coup sûr, n'a jamais vu un exemplaire de cette histoire de France avec cette étrange transformation de l'empereur Napoléon en marquis. Et si on pouvait découvrir quelque part un exemplaire où elle se trouvât, je dirais hardiment qu'elle y a été intercalée par quelque ennemi des Jésuites, et que cette intercalation ne saurait étonner ceux qui, comme moi, ont vu de leurs propres yeux, en 1830, des lithographies représentant les Jésuites faisant l'exercice à feu dans les cours de Montrouge, afin d'apprendre à combattre le peuple de Paris. (Rires et mouvemens divers.) Oui, Messieurs, je l'ai vu ; car c'est ainsi, Messieurs, qu'on écrit l'histoire, non pas chez les Jésuites, mais contre les Jésuites. Ceux qui ont fait et mis en vente de pareils dessins, sont bien capables, j'espère, d'avoir supposé cette histoire du marquis de Bonaparte, pour mieux déshonorer les victimes de leur haine.

Mais, nous dit-on sans cesse, pourquoi donc tant tenir aux Jésuites ? La religion ne peut-elle pas se passer des Jésuites, et ne peut-on pas défendre l'une sans les autres ? Mon Dieu ! Messieurs, faut-il vous dire ce qui nous attache tant aux Jésuites ? Eh bien, c'est précisément les noirceurs et l'attachement des attaques dont ils sont l'objet, des calomnies qui les poursuivent. Quel est le cœur généreux et délicat qui, en voyant des hommes, qui sont ses frères et les prêtres de sa foi, accusés sans cesse par l'injure et la mauvaise foi, ne se sente impérieusement excité à les défendre ? Ce qui nous attache à eux ! mais c'est la haine violente qu'ils inspirent à tous les ennemis de l'Eglise. Je ne veux pas affirmer que les adversaires des Jésuites soient tous ennemis de l'Eglise, mais je n'hésite pas à dire que les ennemis de l'Eglise sont toujours et avant tout adversaires des Jésuites. C'est toujours sur eux que portent les premiers coups, et c'est là ce qui les désigne à l'hostilité et à la confiance des catholiques comme une avant-garde et un des corps d'élite de l'Eglise. Les plus sincères de nos adversaires l'ont franchement avoué : « Le jésuitisme, a-t-on dit, n'est ici qu'une vieille formule qui a le mérite de résumer toutes les haines populaires contre ce

qu'il y a de rétrograde et d'odieux dans les tendances d'une religion dégénérée. En dépit des distinctions que l'on établit entre le clergé français et les pères de la foi, tout le monde sait bien ce qui est au fond de cette querelle : il s'agit en réalité de savoir qui l'emportera du catholicisme exclusif ou de la liberté. »

Cette conviction, avouée par les adversaires du clergé, s'est peu à peu fait jour parmi nous, qui sommes les enfants et les fidèles du clergé. C'est là, s'il faut vous le dire, ce qui m'a moi-même converti. Car, moi aussi, j'ai eu besoin d'être converti aux Jésuites ; quand j'étais élève de l'Université, sous la restauration ; quand je suivais les cours de MM. Villemain et Cousin à la Sorbonne, moi aussi je criais contre les Jésuites, et au milieu de mes camarades incrédules, je mettais ma foi de chrétien à couvert de mon antipathie pour les Jésuites, comme cela arrive encore à bien des gens dans le monde.

Mais quand je suis entré dans la pratique des choses, quand j'ai vu dans le monde et dans l'histoire, que dans tous les pays, depuis le Paraguay jusqu'en Sibérie, tous les persécuteurs de l'Eglise, depuis le marquis de Pompadour jusqu'à l'empereur de Russie ; tous les degrés de l'erreur, depuis l'athéisme jusqu'au jacobinisme, étaient tous d'accord contre les Jésuites, conspiraient tous ensemble et partout leur proscription ; quand j'ai reconnu, dans les luttes religieuses de nos jours, les mêmes symptômes sur une moindre échelle, oh ! alors me suis-je dit, il faut qu'il y ait quelque chose dans ces hommes-là de sacré et de mystérieux qui explique et motive cette merveilleuse union d'inimitiés si diverses. Il faut qu'il y ait dans cet instinct de la haine, toujours si clairvoyante, quelque chose qui indique que c'est par là qu'on arrive au cœur même de l'Eglise. Voilà pourquoi je suis devenu le partisan et l'admirateur des Jésuites, après avoir été leur adversaire. Et, grâce au ciel ! je ne suis pas le seul qui ait suivi cette voie. Vous avez entendu ce que vous a dit l'autre jour M. le comte Bengnot. Vous avez devant vous le vice-président de votre assemblée, le chef de la Cour royale de Paris, l'auteur principal des fameux arrêts de 1828, qui s'est associé aux amendemens tendant à repousser l'affirmation qui exclut les Jésuites. Et vous avez pu lire ce qu'a écrit en faveur de leur existence, sous la Charte de 1830 ce savant juris-consulte, cet intègre ministre, M. de Vatimesnil, qui a été le collègue de M. le comte Portalis et de M. le comte Roy, lorsque les ordonnances de 1828 ont été rendues, et qui a été celui de l'honorable M. Bourdeau jusqu'à l'avènement du ministère Polignac.

Mais, dit-on, les Jésuites ont commis de si grandes fautes ! Qu'ils aient commis certaines fautes de direction lorsqu'ils ont été mêlés aux affaires politiques, je ne le nie pas ; et comme je déteste cordialement tout ce qui, de près ou de loin, tient au despotisme, je réproverai formellement tout ce que les Jésuites ont fait dans cette ligne, lorsqu'on pourra me démontrer l'exactitude des reproches qu'on leur a faits sur ce sujet. Mais en les supposant tous fondés, mais qui donc n'a pas commis de ces fautes ? Et quelle est l'assemblée, quelle est la dynastie, quel est le corps constitué qui en ait commis aussi peu que la Compagnie de Jésus, et qui surtout ait racheté ses fautes par de si éclatans mérites ? Sans doute les Jésuites ne sont pas infallibles ; selon les croyances catholiques, l'Eglise seule est infallible. Mais l'Eglise a précisément usé de son infallibilité en leur faveur, elle qui les a créés, qui s'est servie d'eux dans les deux mondes pendant trois siècles, qui les a rétablis après la plus odieuse persécution, et qui de nos jours encore canonise leurs enfans et les expose sur ses autels à notre vénération.

Où, l'infaillible Eglise a fait plus pour eux que pour aucun autre ordre moderne ; dans la plus auguste de ses assemblées, dans le dernier de ses conciles généraux, à Trente, elle a donné solennellement à la Société de Jésus une indestructible approbation ; et si depuis un pape, vaincu par la violence et l'hypocrisie, l'a supprimée sans la condamner, un autre pape, l'auteur du Concordat, l'a rétablie, et dix-neuf papes lui ont décerné publiquement et officiellement les plus magnifiques éloges. Je ne sache pas au monde un corps ou une institution qui réunisse de semblables droits au respect et à la confiance de ceux qui reconnaissent l'autorité de l'Eglise. Et je voudrais que ceux qui se montrent animés tout à coup d'une si touchante docilité envers le Saint-Siège, quand ils citent le bref de suppression rendu par Clément XIV, fussent également dociles à l'autorité de Paul III, qui a créé les Jésuites, de Pie VII, qui les a rétablis, et des dix-sept autres papes qui les ont si constamment protégés.

On parle de leur suppression au dernier siècle. Ah ! c'est ici, messieurs que je voudrais que le tems me permit de raconter en abrégé cette grande iniquité ; je voudrais vous citer les protestations unanimes de l'épiscopat français dans ses assemblées de 1761 et 1762, les regrets éloquens de l'abbé de Montalembert et de Lalande, et vous faire juger ainsi de l'étrange courage avec lequel M. le ministre de l'instruction publique a pu dire, dans son Exposé des motifs, qu'aucune voix accréditée ne s'élèvera pour les défendre. Notre ancien collègue, le marquis de Lally-Tollendal, émit plus juste lorsqu'il écrivait sous l'empire, en 1806, « que la destruction des Jésuites fut une affaire de parti et non de justice ; que ce fut un triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité judiciaire sur l'autorité ecclésiastique et même sur l'autorité royale. »

.... Que les motifs étaient futiles ; que l'expulsion de plusieurs milliers de sujets hors de leurs maisons et de leur patrie, pour des métaphores communes à tous les instituts monastiques, pour des bouffins ensevelis dans la poussière, et dans un siècle où tous les casutes avaient professé la même